

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)
Section 1. Identification

Identificateur de produit	Savon de Castille, Sachets contenant 1 ou 3 lingettes.
Autres moyens d'identification	115-01U, 115-02U
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	N/A
Identificateur du fournisseur initial	Lernapharm (Loris) Inc., 2323 Halpern, St-Laurent (Montréal) Québec, Canada H4S 1S3 Téléphone: 514-331-4634
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTECH Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)	
Non réglementé	
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)	
Aucun obligatoire	
Autres dangers connus	Autres dangers connus

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
L'eau	7732-18-5	90-98
Acides gras, coco, sels de potassium	61789-30-8	2-4%

Section 4. First-aid measures

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : AUCUNE RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE. Éloignez la victime à l'air frais et laissez-la au repos dans une position confortable pour la respiration. Consultez un professionnel de la santé si l'inconfort persiste ou si vous vous sentez mal.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : En cas d'ingestion, appelez immédiatement un médecin. Rincez abondamment la bouche et la gorge avec de l'eau. N'inducez pas le vomissement à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un médecin. Ne donnez jamais rien à boire à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, maintenez la tête en dessous des hanches pour éviter l'aspiration du liquide dans les poumons.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : En cas d'irritation, laver la zone à l'eau. Consulter un professionnel de la santé en cas de persistance de l'irritation.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, évitez de frotter les yeux. Rincez immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trace du produit (15 minutes minimum sont généralement recommandées). Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Consultez un professionnel de la santé en cas de douleur ou d'irritation persistante.
Auto-protection du secouriste	Utilisez un équipement de protection adapté aux matériaux environnants.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Traiter de manière symptomatique.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)
Aucune information disponible.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés
Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou un brouillard d'eau.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
Non déterminé.

Section 6. Mesures en cas de déversement accidentel

Déversement de petite quantité non dangereux
Doit être nettoyé immédiatement. Prenez toutes les précautions nécessaires et portez tout équipement de protection individuelle applicable. Éliminez conformément aux réglementations locales et étatiques.
Déversement de grande quantité non dangereux
Doit être nettoyé immédiatement. Peut nécessiter un traitement spécial, un équipement et/ou une assistance d'urgence. Éliminez conformément aux réglementations locales et étatiques.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions lors de la manipulation en toute sécurité
Ce produit est considéré comme un article qui ne libère pas ou n'entraîne pas d'exposition à une substance chimique dangereuse dans des conditions d'utilisation normales.
Précautions de stockage en toute sécurité
Stockez dans l'emballage d'origine. Jeter la partie non utilisée. Ne pas réutiliser. Aucune condition de stockage particulière n'est requise.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)			
Dénomination chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
L'eau	N/A	N/A	N/A
Acides gras, coco, sels de potassium	N/A	N/A	N/A
<p><i>ACGIH TLV : Valeur limite d'exposition (TLV) de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux</i> <i>OSHA PEL : Limites d'exposition admissibles de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration)</i> <i>NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé (Immediately Dangerous to Life or Health) du National Institute for Occupational Safety and Health</i></p>			
Contrôles d'ingénierie appropriés			
Ventilation : Éviter d'inhaler la brume. Si la ventilation est insuffisante, utiliser un respirateur certifié NIOSH/MSHA qui protégera contre la poussière/la brume.			
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle			
Si des vapeurs ou des brumes sont générées, portez un respirateur certifié NIOSH/MSHA qui protégera contre la poussière/la brume. Des gants et des vêtements de protection sont nécessaires. Des lunettes de sécurité sont obligatoires. Manipulez conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, boire ou utiliser du tabac. Une douche de sécurité et un lave-yeux doivent être disponibles à proximité des zones de travail.			
Section 9. Propriétés physiques et chimiques			
Apparence, état physique/couleur	Liquide clair	Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Odeur légère caractéristique	Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	Densité relative	1.036 g/ml@25C
pH	9.0 -10.0	Solubilité	Soluble
Point de fusion/congélation	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Viscosité cinématique et viscosité dynamique	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	Propriétés explosives et oxydantes	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	VOC	Non disponible
Section 10. Stabilité et réactivité			
Réactivité			
Aucune			
Stabilité chimique			
Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.			
Risque de réactions dangereuses			
Aucune sous traitement normal.			
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)			
Aucune			
Matériaux incompatibles			
Base forte. Acide fort			
Produits de décomposition dangereux			
Aucun			
Section 11. Données toxicologiques			
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)			
Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire modérée.			
Le contact avec la peau peut entraîner une légère irritation chez les personnes à la peau sensible. Peut être nocif en cas d'ingestion.			
Cancérogénicité : Aucune connue			
Toxicité chronique : Aucune connue			
Section 12. Données écologiques			
Toxicité : N.D. (Non déterminé)			
Persistance et dégradabilité : N.D. (Non déterminé)			
Potentiel de bioaccumulation : N.D. (Non déterminé)			
Mobilité dans le sol : N.D. (Non déterminé)			
Autres effets indésirables : N.D. (Non déterminé)			
Section 13. Données sur l'élimination			
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés			
Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales fédérales, étatiques et locales.			
Section 14. Informations relatives au transport			

Numéro ONU ; Dénomination officielle d'expédition ; Classe(s) ; Groupe d'emballage (GE) des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses par voie terrestre (TDG)	
Non réglementé	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime)	
Non réglementé	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien)	
Non réglementé	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Aucune
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée.
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL).
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	
Aucune	
Section 16. Autres informations	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 31 Août, 2021 Version 1
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abbreviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstract Service
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
STEL	Short-term Exposure Limit
TDG	Transport of dangerous goods in Canada
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
<p>Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.</p>	